

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le Fonds du développement économique (le « Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« MEIE »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEIE pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Chef de la direction financière
Investissement Québec,

original signé

Laurent Naud, M. Sc., CFA
Québec, le 25 juin 2024

La directrice principale, Comptabilité et opérations
Investissement Québec,

original signé

Geneviève Castonguay, CPA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds du développement économique et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 25 juin 2024

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2024

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	44 401	7 348
Somme cédée en garantie (note 17)	1 176	1 133
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5 et 9)	3 523 411	2 887 033
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 9)	2 426 215	2 192 370
Participation dans un partenariat (note 7)	113 451	128 890
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	1 247 613	1 061 313
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	633 218	525 210
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 12)	1 416	430
Autres créances (note 13)	74 815	52 519
	8 065 716	6 856 246
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 15)	348 000	86 000
Dettes à long terme (note 16)	7 099 854	6 078 131
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 12)	-	685
Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 9)	94 234	127 243
Passif au titre des sites contaminés (note 17)	420 875	403 296
Autres éléments de passif (note 18)	94 315	100 386
	8 057 278	6 795 741
ACTIFS FINANCIERS NETS	8 438	60 505
ACTIFS NON FINANCIERS		
Travaux en cours	1 220	1 012
Charges payées d'avance	9	8
	1 229	1 020
EXCÉDENT CUMULÉ	9 667	61 525
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités	82 984	82 984
Pertes de réévaluation cumulées	(73 317)	(21 459)
	9 667	61 525
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 8 et 9)	81 742	331 268
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 26)		
DROITS CONTRACTUELS (note 27)		
PASSIFS ÉVENTUELS (note 28)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

original signé

Jonathan Gignac

Sous-ministre

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2024	2024	2023
REVENUS			
Intérêts sur les interventions financières	129 642	127 526	116 380
Honoraires (note 19)	29 787	38 854	38 325
Redevances	4 942	4 081	6 050
Autres revenus (note 20)	93 324	106 221	158 853
	257 695	276 682	319 608
Contribution du gouvernement du Québec – Provision pour pertes (note 10)	678 469	233 532	174 564
Contribution financière du gouvernement du Québec	349 697	424 696	300 470
	1 028 166	658 228	475 034
	1 285 861	934 910	794 642
CHARGES			
Intérêts sur emprunts et dettes (note 21)	184 296	191 896	130 264
Provision pour pertes (note 9)	678 469	233 688	174 531
Avantages conférés aux clients	55 575	59 519	40 568
Contributions financières (note 22)	208 127	156 024	241 164
Provision pour passif au titre des sites contaminés (note 17)	13 097	18 520	18 608
Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 23)	135 000	138 626	130 171
Autres charges (note 24)	11 297	136 637	59 336
	1 285 861	934 910	794 642
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	-	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	82 984	82 984	82 984
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	82 984	82 984	82 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES AU DÉBUT	(21 459)	(8 477)
(Pertes) gains non réalisé(e)s attribuables aux éléments suivants :		
Cours de change	971	(18 460)
Instruments financiers dérivés	(271)	(749)
Prêt évalué à la juste valeur	(7 716)	-
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	(50 919)	(12 408)
	(57 935)	(31 617)
Montants reclassés aux résultats de l'exercice :		
Cours de change	4 831	1 891
Instruments financiers dérivés	865	1 862
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	381	14 882
	6 077	18 635
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(51 858)	(12 982)
PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES À LA FIN	(73 317)	(21 459)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2024	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	60 505	60 505	73 549
Résultats de l'exercice	-	-	-
Acquisition de charges payées d'avance	-	(1)	(3)
Augmentation des travaux en cours	-	(824)	(665)
Diminution des travaux en cours	-	616	606
	-	(209)	(62)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	-	(51 858)	(12 982)
Diminution des actifs financiers nets	-	(52 067)	(13 044)
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	60 505	8 438	60 505

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	-	-
Ajustements pour :		
Intérêts sur les interventions financières	(127 526)	(116 380)
Honoraires pour étude de dossiers	(2 015)	(777)
Autres revenus	17	(285)
Perte de change réalisée	6 050	1 696
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	3 210	2 563
Provision pour pertes	233 688	174 531
Avantages conférés aux clients	59 519	40 568
Clauses libératoires relatives aux prêts pardonnables	84	43 625
Perte (gain) réalisé(e) sur disposition d'actifs financiers	59 303	(22 077)
Moins-value durable sur actifs financiers	39 752	29 482
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	27 939	21 590
Variation nette des prêts	(960 377)	(325 173)
Déboursments sur réclamations de garanties, nets des recouvrements	(11 030)	-
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 25)	(298 398)	(141 520)
	(969 784)	(292 157)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements de portefeuille	(306 446)	(839 762)
Encaissements de placements de portefeuille	32 318	4 461
Distributions reçues sur les placements de portefeuille	17 894	16 169
Investissement dans un partenariat commercial	(12 500)	(87 500)
Acquisition d'actif lié aux instruments financiers	(1 078)	-
	(269 812)	(906 632)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	262 000	(79 000)
Augmentation des dettes à long terme	2 033 235	1 921 172
Remboursement des dettes à long terme	(1 018 591)	(646 281)
	1 276 644	1 195 891
Effet de la variation de change sur l'encaisse	5	175
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	37 053	(2 723)
Encaisse au début	7 348	10 071
ENCAISSE À LA FIN	44 401	7 348

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« MEIE »), en vertu de l'article 25 de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1^{er} avril 2011. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes, le passif au titre des sites contaminés et le passif relatif à un cautionnement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

En raison de l'incertitude liée à l'environnement économique découlant entre autres de l'inflation, des taux d'intérêt élevés et du contexte géopolitique, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement demeure élevé. Le Fonds considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 5, 6, 8 et 9.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, tel que prévu à la *Loi sur Investissement Québec*, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et 9357-2212 Québec inc. (dissoute le 2 mars 2023). Les états financiers consolidés regroupent également les états financiers d'une société contrôlée par le Fonds, soit la Société de mise en valeur de terrains dans l'Est de Montréal s.e.c., étant en mesure d'orienter les politiques financières et administratives de cette société.

Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés (uniquement dans le comparatif pour 9357-2212 Québec inc., dissoute le 2 mars 2023). Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIFS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être classés, soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. À l'exception du prêt évalué à la juste valeur, des placements de portefeuille évalués à la juste valeur et des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, tous les autres instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière sont classés dans les instruments évalués au coût ou au coût après amortissement. Les taxes à la consommation, la somme à recevoir du fonds Capital ressources naturelles et énergie et la somme à recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises qui sont incluses dans les autres créances ainsi que les avances du gouvernement du Québec qui sont incluses dans les dettes à long terme ne sont pas des instruments financiers.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés. Le placement de portefeuille pour lesquels des données de marché sont observables, et le prêt assorti d'un dérivé incorporé, sont désignés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisé(e)s, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des prêts désignés à la juste valeur. Des provisions pour pertes sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette en fonction de l'évaluation de crédit.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

Prêt évalué à la juste valeur

Les prêts sont désignés à la juste valeur lorsqu'ils sont assortis d'un dérivé incorporé, et que le Fonds gère la performance de ce groupe d'actifs financier en fonction de la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisé(e)s sur ces prêts sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « (Pertes) gains non réalisé(e)s attribuables aux prêts évalués à la juste valeur ». Au moment de la vente de ces prêts désignés à la juste valeur, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisé(e)s comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Interventions financières restructurées

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Provision cumulée pour pertes

Des provisions pour pertes sont constituées pour refléter le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les entreprises clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des interventions financières avec modalités de remboursement. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Placements de portefeuille évalués au coût ou au coût après amortissement

Interventions financières avec modalités de remboursement

Les placements de portefeuille avec modalités de remboursement sont comptabilisés au coût après amortissement, auxquels sont ajoutés les frais engagés lors de l'achat. Ils répondent, en substance, à la définition d'un prêt.

Les revenus tirés des placements de portefeuille avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, en fonction de la catégorie de revenus.

Interventions financières sans modalité de remboursement

Les placements de portefeuille sans modalité de remboursement sont comptabilisés au coût lorsqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces titres. Le coût correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisé(e)s sur la vente de ces placements de portefeuille sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés des placements de portefeuille sans modalité de remboursement sont constatés, lorsque déclarés, sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Les distributions tirées des placements de portefeuille sans modalité de remboursement sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ou déduites du coût des placements de portefeuille lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement de portefeuille.

Placements de portefeuille évalués à la juste valeur

Les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, acquis directement ou à la suite de l'exercice d'une option, sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisé(e)s sur ces placements de portefeuille sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « (Pertes) gains non réalisé(e)s attribuables aux placements de portefeuille évalués à la juste valeur ». Au moment de la vente de ces placements de portefeuille, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisé(e)s comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les revenus de dividendes tirés de ces placements de portefeuille sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

La partie de l'opération qui constitue en substance une subvention est quantifiée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Dépréciation d'actifs financiers

Les interventions financières sans modalité de remboursement sont évaluées annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Ces interventions financières subissent une moins-value durable si la valeur réelle du placement de portefeuille, pour le Fonds, tombe au-dessous de son coût et que l'on prévoit que la dépréciation sera de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement de portefeuille est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des interventions évaluées à la juste valeur, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement de portefeuille pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Autres charges » sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des interventions évaluées à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Frais d'émission sur les dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous le poste « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « (Pertes) gains non réalisé(e)s attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers dérivés, à l'exception des contrats d'échange (*swaps*) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

Le Fonds comptabilise les parts qu'il détient dans un partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, puisqu'il exerce un contrôle partagé avec ses partenaires dans ce partenariat. La quote-part des résultats de ce partenariat est comptabilisée sous le poste « Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial » sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec – Provision pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

GARANTIES

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier, déduction faite de la provision pour pertes, sont comptabilisées et présentées comme des passifs éventuels dans les états financiers du Fonds.

PASSIFS

Provision cumulée pour pertes sur garanties

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la catégorie de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est constatée à titre de charge de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est réexaminée à chaque date des états financiers. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

REVENUS

Intérêts sur les interventions financières

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

Honoraires

Les honoraires sont constatés lorsque le Fonds remplit ses obligations de prestation. Les sommes à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Autres créances » de l'état consolidé de la situation financière sous le poste « Créances liées aux interventions financières ». Les sommes reçues concernant des honoraires qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre d'honoraires perçus d'avance sous la rubrique « Autres éléments de passif ».

Redevances

Dans le cadre d'octroi de contributions financières remboursables par redevances et en fonction du succès du projet financé, le Fonds peut exiger des redevances des entreprises clientes. Ces redevances sont constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou exigibles en vertu du contrat sous la rubrique « Redevances ».

CHARGES

Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, sous la rubrique « Autres revenus ».

CONVERSION DE DEVISES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Prêt évalué à la juste valeur ⁽¹⁾	-	-	43 092	43 092
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	51 509	57 510	-	109 019
Actifs liés aux instruments financiers dérivés ⁽²⁾	-	1 416	-	1 416
	51 509	58 926	43 092	153 527

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	84 726	50 339	-	135 065
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	430	-	430
	84 726	50 769	-	135 495

PASSIFS

Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	685	-	685
---	---	-----	---	-----

- (1) La juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Les techniques d'évaluation utilisées sont l'actualisation des flux de trésorerie et le modèle Black-Scholes.
- (2) La juste valeur des bons de souscription a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de prix de Black-Scholes, en intégrant les hypothèses suivantes :

	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Entre	et	Entre	et
Taux d'intérêt sans risque	4,00 %	5,27 %	4,46 %	5,03 %
Durée de vie prévue	151 jours	1 754 jours	71 jours	514 jours
Volatilité prévue du cours des actions	73,28 %	116,39 %	54,21 %	58,57 %
Rendement prévu des dividendes		0 %		0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Prêts
Solde au 31 mars 2023	-
Acquisitions	46 283
Intérêts capitalisés	4 525
Perte non réalisée	(7 716)
Solde au 31 mars 2024	43 092

Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 31 mars 2023, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

4. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le *Règlement sur les placements effectués par un organisme*.

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'Investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève du gouvernement ou d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure, le degré de risque et le cadre normatif relatifs à l'intervention financière envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes ou la juste valeur.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2024	2023
À l'état consolidé de la situation financière		
Encaisse	44 401	7 348
Somme cédée en garantie	1 176	1 133
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	3 523 411	2 887 033
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽¹⁾	211 671	202 081
Instruments financiers inclus à titre d'autres créances	52 385	31 592
	3 833 044	3 129 187
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	81 742	331 268
Engagements de financement en prêts	3 982 010	3 726 756
Engagements de financement en garanties	7 001	55 488
	4 070 753	4 113 512

(1) Avec modalité de remboursement

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné.

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

	2024	2023
Secteur primaire	204 535	192 787
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 702 299	1 780 033
Produits électriques et électroniques	980 167	100 818
Métaux de première transformation et produits métalliques	782 779	553 266
Papier et imprimeries	578 880	659 400
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	449 486	430 185
Alimentation et boissons	425 490	416 549
Produits du bois et meubles	403 646	610 626
Autres	589 745	513 136
	5 912 492	5 064 013
Secteur tertiaire	1 741 193	1 977 418
	7 858 220	7 234 218

L'encaisse ainsi que la somme cédée en garantie ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, n'étant pas assignés à un secteur d'activité précis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts à taux variable qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (*swaps*) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour maintenir l'appariement des actifs et des passifs.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle, sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la provision pour pertes.

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2024	2023
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	(5 445)	(2 957)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	5 445	2 957

Au 31 mars 2024, le Fonds détient un contrat de *swap* de taux d'intérêt d'un montant total notionnel de 31,1 millions de dollars (36,4 millions de dollars au 31 mars 2023) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque de change.

L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

	2024 USD	2024 EUR
Actifs financiers		
Encaisse	720	375
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	322 978	200 617
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	458 484	44 022
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	1 146	-
	783 328	245 014
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	43 967	140 075
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passifs	182	391
	44 149	140 466
Exposition nette	739 179	104 548
Hors état consolidé de la situation financière		
Engagements de financement en prêts	985 910	-
Engagements d'investissement	1 038	-
	986 948	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	
	USD	EUR
Actifs financiers		
Encaisse	621	151
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	78 195	116 263
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	432 958	-
Actifs liés à des instruments financiers dérivés	1	-
	511 775	116 414
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	49 513	116 089
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passifs	182	134
Provision cumulée pour pertes sur garanties	23 525	-
	73 220	116 223
Exposition nette	438 555	191
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	165 495	-
Engagements de financement en prêts	1 025 501	-
Engagements de financement en garanties	2 889	-
Engagements d'investissement	1 035	-
	1 194 920	-

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau qui suit présente l'impact d'une variation de deux écarts types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau qui suit.

	2024	2023
Appréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	(33 931)	(2 110)
EUR	134	63
Dépréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	33 931	2 110
EUR	(134)	(63)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation d'une augmentation ou d'une diminution des marchés boursiers auxquels sont exposées les actions des sociétés cotées en Bourse et les actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. Au 31 mars, la sensibilité à l'autre risque de prix se détaille comme suit :

	2024	2023
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers	10 624	13 582
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers	(10 621)	(13 582)

Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante des placements de portefeuille à la juste valeur et d'actions sous-jacentes à certains produits dérivés détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des placements de portefeuille à la juste valeur et des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2024	2023
Secteur primaire	33 131	83 103
Secteur secondaire		
Matériel de transport	2 368	1 270
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	1	429
	2 369	1 699
Secteur tertiaire	74 665	50 693
	110 165	135 495

Au 31 mars 2024 et 31 mars 2023, il n'y a aucun engagement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité du Fonds de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un régime d'emprunts (note 14), tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024 et 31 mars 2023. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

					2024
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	348 000	-	-	-	348 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	985 691	2 352 603	2 189 342	-	5 527 636
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	186 683	536 585	548 400	-	1 271 668
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	12	178	-	-	190
Provision cumulée pour pertes sur garanties	46 333	46 743	1 158	-	94 234
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	57 660	-	-	2 137	59 797
	1 624 379	2 936 109	2 738 900	2 137	7 301 525
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	25 791	36 123	19 828	-	81 742
Engagements de financement et d'investissement	2 403 577	1 491 879	192 278	932 296	5 020 030
	2 429 368	1 528 002	212 106	932 296	5 101 772
	4 053 747	4 464 111	2 951 006	934 433	12 403 297

2023

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	86 000	-	-	-	86 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	950 416	2 072 353	1 860 584	-	4 883 353
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	148 352	393 553	535 571	-	1 077 476
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	85	770	-	-	855
Provision cumulée pour pertes sur garanties	51 324	73 678	2 241	-	127 243
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	73 087	-	-	2 133	75 220
	1 309 264	2 540 354	2 398 396	2 133	6 250 147
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	191 449	110 481	29 338	-	331 268
Engagements de financement et d'investissement	2 182 163	1 574 112	187 026	1 022 622	4 965 923
	2 373 612	1 684 593	216 364	1 022 622	5 297 191
	3 682 876	4 224 947	2 614 760	1 024 755	11 547 338

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2024	2023
PRÊT ÉVALUÉ À LA JUSTE VALEUR		
Portant intérêt		
Taux fixe ⁽⁴⁾	43 092	-
PRÊTS ÉVALUÉS AU COÛT ^{(1) (2) (3)}		
Portant intérêt		
Taux fixe ⁽⁴⁾	2 556 630	1 779 174
Taux variable ⁽⁵⁾	320 393	497 711
	2 877 023	2 276 885
Sans intérêt	1 727 327	1 498 095
	4 604 350	3 774 980
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES ⁽³⁾		
Prêts portant intérêt	(685 873)	(519 317)
Prêts sans intérêt	(438 158)	(368 630)
	(1 124 031)	(887 947)
	3 523 411	2 887 033

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2024 :

2025	715 949
2026	482 161
2027	519 227
2028	839 013
2029	497 745
2030 et suivantes	1 842 920
	4 897 015

Ces encaissements de capital prévus pourraient être moindres en raison de dispositions contractuelles. Pour certains prêts assortis de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, l'entreprise cliente ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt. En vertu de ces clauses libératoires, le Fonds s'engage, au moment du respect des conditions, à radier une partie ou la totalité du prêt. La valeur de ces libérations est estimée à 134,1 millions de dollars au 31 mars 2024 (107,2 millions de dollars au 31 mars 2023). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes qui doit traduire les libérations futures prévues à l'égard de ces prêts particuliers.

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, au 31 mars :

	2024	2023
Moins de 1 mois	2 294	14 525
De 1 à 3 mois	5 413	2 547
	7 707	17 072

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal de ceux pour lesquels le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

	2024	2023
Prêts – taux fixe	42 %	32 %
Prêts – taux variable	51 %	54 %
Prêts – sans intérêt	47 %	43 %

- (1) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2024 de 205,8 millions de dollars (226,3 millions de dollars au 31 mars 2023).
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré et pour lesquels le Fonds a cessé la constatation des intérêts créditeurs d'un montant de 647,9 millions de dollars au 31 mars 2024 (586,3 millions de dollars au 31 mars 2023). La provision cumulée pour pertes sur ces prêts s'élève à 522,6 millions de dollars au 31 mars 2024 (469,9 millions de dollars au 31 mars 2023).
- (4) Les taux d'intérêt fixes se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2024	Plus de	à	2023
0,05 %	3,00 %	896 007	0,01 %	3,00 %	729 384
3,00 %	4,00 %	260 089	3,00 %	4,00 %	263 185
4,00 %	5,00 %	499 653	4,00 %	5,00 %	101 177
5,00 %	6,00 %	118 013	5,00 %	6,00 %	238 907
6,00 %	18,00 %	512 547	6,00 %	18,00 %	170 229
		2 286 309			1 502 882

Excluant le solde comptable de 313,4 millions de dollars (276,3 millions de dollars au 31 mars 2023) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

- (5) Les taux d'intérêt variables se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2024	Plus de	à	2023
4,40 %	5,50 %	-	4,40 %	5,50 %	49 613
5,50 %	7,00 %	78 758	5,50 %	7,00 %	187 502
7,00 %	8,00 %	82 535	7,00 %	7,95 %	114 298
8,00 %	10,00 %	89 535	7,95 %	10,70 %	48 499
		250 828			399 912

Excluant le solde comptable de 69,6 millions de dollars (97,8 millions de dollars au 31 mars 2023) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2024	2023
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS AU COÛT OU AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Sans modalité de remboursement		
Parts de sociétés en commandites	1 257 913	1 005 011
Actions de sociétés privées	847 612	850 213
	2 105 525	1 855 224
Avec modalité de remboursement ^{(1) (2)}		
Parts de sociétés en commandites	13 074	13 561
Actions de sociétés privées	227 436	222 840
	240 510	236 401
	2 346 035	2 091 625
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Parts de sociétés en commandites	57 510	50 339
Actions de sociétés cotées en Bourse	51 509	84 726
	109 019	135 065
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES		
Parts de sociétés en commandites avec modalités de remboursement	(3 538)	(5 106)
Actions avec modalités de remboursement	(25 301)	(29 214)
	(28 839)	(34 320)
	2 426 215	2 192 370

(1) La qualité du crédit des placements de portefeuille avec modalités de remboursement qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées est jugée adéquate par la direction.

(2) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 73 % au 31 mars 2024 (72 % au 31 mars 2023) du solde nominal des actions et des parts avec modalités de remboursement. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

L'échéancier de rachat des placements de portefeuille avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2024 :

2025	4 030
2026	16 298
2027	4 020
2028	4 020
2029	6 270
2030 et suivantes	320 956
	355 594

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

	2024	2023
Partenariat commercial	113 451	128 890

Au 31 mars, le Fonds détient une participation dans le partenariat suivant :

Partenaire commercial	Objet du partenariat	Fin d'exercice du partenaire	
		31 décembre 2023 ⁽¹⁾	31 décembre 2022
Nemaska Lithium	Relance des activités de la mine et de la transformation de lithium au Québec	47,3 %	50 %

(1) Au 31 mars 2024, le pourcentage de détention est de 45,5 % en raison d'un apport additionnel au capital-actions effectué par Capital Ressources Naturelles et Énergie

Sommaire des informations financières du partenariat commercial :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
BILAN		
Actifs	806 659	453 675
Passifs	204 485	25 371
Capital	602 174	428 304
	806 659	453 675
RÉSULTATS		
Charges	(56 130)	(69 629)
Perte nette de l'exercice	(56 130)	(69 629)

Dans le cours normal de ses activités, le partenariat du Fonds contracte divers engagements. La quote-part du Fonds dans ces engagements s'établit à 26,6 millions de dollars au 31 mars 2024 (11,5 millions de dollars au 31 mars 2023).

8. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2024	2023
GARANTIES ⁽¹⁾		
D'emprunt ⁽²⁾	174 224	276 096
D'engagement financier ⁽³⁾	1 752	182 415
	175 976	458 511
PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR GARANTIES		
D'emprunt	(93 231)	(122 345)
D'engagement financier	(1 003)	(4 898)
	(94 234)	(127 243)
	81 742	331 268

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2024 :

2025	72 123
2026	17 129
2027	10 002
2028	54 644
2029	1 092
2030 et suivantes	20 986
	175 976

Il n'y a aucune garantie libellée en dollars américains au 31 mars 2024 (189,0 millions de dollars canadiens au 31 mars 2023).

- (1) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 55 % au 31 mars 2024 (48 % au 31 mars 2023) du solde nominal de ce portefeuille de garanties. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.
- (2) Au 31 mars 2024, les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes de 0,00 % à 2,00 % (0,00 % à 2,00 % au 31 mars 2023)
- (3) Au 31 mars 2024, les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes de 0,00 % à 2,00 % (0,00 % à 2,00 % au 31 mars 2023)

9. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2024				
	Prêts ⁽¹⁾	Placements de portefeuille ⁽²⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	887 947	34 320	17 940	127 243	1 067 450
Provision (récupération) pour pertes	260 794	(5 481)	305	(21 930)	233 688
Impact de change	-	-	-	(49)	(49)
Recouvrements	82	-	-	69	151
Radiations	(24 792)	-	(17 736)	-	(42 528)
Déboursments sur réclamations de garanties	-	-	-	(11 099)	(11 099)
Solde à la fin de l'exercice	1 124 031	28 839	509	94 234	1 247 613

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2023

	Prêts ⁽¹⁾	Placements de portefeuille ⁽²⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	780 124	38 104	17 870	99 563	935 661
Provision (récupération) pour pertes	152 734	(3 784)	70	25 511	174 531
Impact de change	-	-	-	2 169	2 169
Recouvrements	23	-	-	-	23
Radiations	(44 934)	-	-	-	(44 934)
Solde à la fin de l'exercice	887 947	34 320	17 940	127 243	1 067 450

(1) Évalués au coût.

(2) Avec modalités de remboursement.

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2024

	Prêts ⁽¹⁾	Placements de portefeuille ⁽²⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	887 947	34 320	17 940	121 106	1 061 313
Provision (récupération) pour pertes ⁽³⁾	260 794	(5 481)	305	(21 930)	233 688
Impact de change	-	-	-	6 088	6 088
Recouvrements	82	-	-	69	151
Radiations	(24 792)	-	(17 736)	-	(42 528)
Déboursments sur réclamations de garanties	-	-	-	(11 099)	(11 099)
Solde à la fin de l'exercice	1 124 031	28 839	509	94 234	1 247 613

2023

	Prêts ⁽¹⁾	Placements de portefeuille ⁽²⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	780 124	38 104	17 870	49 303	885 401
Provision (récupération) pour pertes ⁽³⁾	152 734	(3 784)	70	25 511	174 531
Impact de change	-	-	-	46 292	46 292
Recouvrements	23	-	-	-	23
Radiations	(44 934)	-	-	-	(44 934)
Solde à la fin de l'exercice	887 947	34 320	17 940	121 106	1 061 313

(1) Évalués au coût.

(2) Avec modalités de remboursement.

(3) Inclut un montant à payer de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEIE, de 0,16 million de dollars (0,03 million de dollars au 31 mars 2023). La contribution financière du Programme d'aide financière relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2024	2023
Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec	421 508	403 846
Contribution sur les pertes liées aux interventions financières	64 342	49 392
Contribution financière du gouvernement du Québec	147 368	71 972
	633 218	525 210

12. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds au 31 mars :

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Bons de souscription	1 146	430
Contrats à terme de devises	449	-
Contrats d'échange (<i>swaps</i>) de taux d'intérêt	(179)	-
	1 416	430
PASSIFS		
Contrats à terme de devises	-	(104)
Contrats d'échange (<i>swaps</i>) de taux d'intérêt	-	789
	-	685

13. AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	44 857	22 517
Taxes à la consommation	21 080	19 595
Distributions à recevoir	7 208	1 195
À recevoir du fonds Capital ressources naturelles et énergie	1 223	1 332
À recevoir du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	127	-
Effet à recevoir	664	664
Sommes à recevoir relatives à des contributions financières	-	7 000
Autres créances	(344)	216
	74 815	52 519

14. RÉGIME D'EMPRUNTS

Le Fonds est autorisé, en vertu du décret 1529-2023, à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 5,7 milliards de dollars, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026. Ce montant exclut tout solde de dettes à long terme qui étaient en cours au 17 octobre 2023.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, le MEIE élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 15 et 16.

En date du 31 mars 2024, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 4,8 milliard de dollars (1,1 milliards de dollars au 31 mars 2023).

15. EMPRUNTS À COURT TERME

	2024	2023
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, de 4,95 % à 5,00 %, échéant en avril 2024	348 000	-
Billet - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 4,50 %, échu en mai 2023	-	86 000
	348 000	86 000

16. DETTES À LONG TERME

	2024	2023
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement :		
– Portant intérêt au taux fixe de 0,76 % à 4,86 %, échéant entre juin 2024 et décembre 2045;	4 996 489	4 055 406
– Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,36 % à 1,16 %, échéant entre septembre 2024 et décembre 2043;	324 125	643 854
– Portant intérêt au taux fixe de 1,31 % à 3,03 %, échéant entre novembre 2028 et mars 2033;	34 214	38 548
– Portant intérêt au taux SOFR majoré de 0,47 %, échéant en novembre 2030;	9 753	10 964
– Portant intérêt au taux fixe de -0,23 % à 1,06 %, échéant entre novembre 2029 et décembre 2033;	75 833	85 951
– Portant intérêt au taux Euribor majoré de -0,004 % à 0,70 %, échéant entre février 2034 et octobre 2035	64 242	30 138
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	5 504 656	4 864 861
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre septembre 2024 et juillet 2045 ⁽¹⁾	1 595 198	1 213 270
	7 099 854	6 078 131

(1) Y compris un montant de 518 millions de dollars américains et 30 millions d'euros (308,0 millions de dollars américains au 31 mars 2023).

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2024 :

2025	995 191
2026	749 178
2027	611 552
2028	674 722
2029	745 048
2030 et suivantes	3 347 095
	7 122 786

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

9109-3294 Québec inc.

9109-3294 Québec inc. possède deux terrains, qu'elle détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 dollar chacun.

Selon la convention de bail, un locataire loue une parcelle d'un des terrains détenus par 9109-3294 Québec inc. pour une somme de 1 dollar par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location à 9109-3294 Québec inc. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 dollar. L'option vient à échéance en décembre 2041.

Selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, 9109-3294 Québec inc. a accordé, en contrepartie d'une somme de 1 dollar, des servitudes sur le second terrain qu'elle détient.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7,5 millions de dollars a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme est réservée aux activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance. Les coûts restants à être assumés par la fiducie sont estimés à 1,1 million de dollars au 31 mars 2024 (1 million de dollars au 31 mars 2023).

Au 31 mars 2024, un montant de 1,2 million de dollars (1,1 million de dollars au 31 mars 2023), représentant la différence entre la somme en fiducie de 2,3 millions de dollars (2,1 millions de dollars au 31 mars 2023) et le montant de 1,1 million de dollars, a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. La somme en fiducie disponible restante, ajustée des frais pour la rémunération du fiduciaire et du revenu net et des gains en capital net réalisés par la fiducie, sera retournée à 9109-3294 Québec inc. à la fin de la fiducie, tel que prévu à la convention de fiducie.

Fonds du développement économique

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un terrain acquis par 9109-3294 Québec inc. pour la somme de 1 \$.

Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains, dont 9109-3294 Québec inc. et le Fonds sont responsables de l'assainissement, sont basés sur des études de caractérisation de firmes externes. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

	2024	2023
Coûts estimés de caractérisation	14 134	13 706
Coûts estimés de réhabilitation	335 814	321 443
Coûts estimés de suivi et d'entretien postréhabilitation	4 923	4 716
Coûts de majoration	66 004	63 431
	420 875	403 296

Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 18,5 millions de dollars (18,6 millions de dollars au 31 mars 2023).

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et de 9109-3294 Québec inc. et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net de 9109-3294 Québec inc. ni celle du Fonds.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2024	2023
Contributions financières à payer	56 577	71 901
Intérêts échus et courus	25 420	14 995
Revenus reportés	8 611	8 317
Passif relatif à un cautionnement (note 28)	2 137	2 133
Honoraires de garantie perçus d'avance	487	2 054
Dû à Investissement Québec	262	417
Autres créiteurs	821	569
	94 315	100 386

19. HONORAIRES

	2024	2023
Honoraires d'attestation et de certification	21 763	19 369
Honoraires pour étude de dossiers	13 348	10 926
Honoraires de garantie	2 493	6 780
Honoraires d'intéressement	1 250	1 250
	38 854	38 325

20. AUTRES REVENUS

	2024	2023
Distributions sur parts de société en commandite	42 270	41 067
Dividendes	35 993	20 709
Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés ⁽¹⁾	18 520	18 608
Intérêts sur l'encaisse	1 374	804
Gains réalisés sur disposition de bons de souscription	667	-
Gain de change réalisé	230	42 666
Revenus reportés	88	-
Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers	-	22 115
Récupération pour passif relatif à un cautionnement (note 28)	-	367
Participation aux bénéfices	-	7
Autres revenus	7 079	12 510
	106 221	158 853

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEIE. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

	2024	2023
Intérêts sur les dettes à long terme	177 308	120 553
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires	11 481	6 056
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	3 210	2 563
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur contrats d'échange (<i>swaps</i>) de taux d'intérêt	(103)	1 092
	191 896	130 264

22. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2024	2023
Contributions financières non remboursables	127 918	165 371
Clauses libératoires relatives aux interventions pardonnables	28 106	75 793
	156 024	241 164

23. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'administration, par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. En vertu du décret 494-2024 daté du 20 mars 2024, la rémunération a été établie à un montant de 134,4 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 (125,6 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023).

En vertu de l'article 35.12 de la *Loi sur Investissement Québec*, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard du fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE ») ainsi qu'à l'égard du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (« FCEQ »), ne peut être portée au débit de CRNE et FCEQ, au-delà de leur revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net de CRNE et FCEQ doit être porté au débit du Fonds. De ce fait, un montant de 2,1 millions de dollars a été porté au débit du Fonds au 31 mars 2024 pour CRNE (2,0 millions de dollars au 31 mars 2023) et un montant de 2,1 millions pour FCEQ (2,5 million au 31 mars 2023).

Au 31 mars 2024, un montant total de 138,6 millions de dollars (130,2 millions de dollars au 31 mars 2023) a été constaté sous la rubrique « Honoraires de gestion – Investissement Québec » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

24. AUTRES CHARGES

	2024	2023
Perte réalisée sur disposition d'actif financier	59 303	-
Moins-value durable sur actifs financiers	39 752	29 482
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	27 939	21 590
Honoraires de contre-garantie	1 250	1 250
Provision pour passif relatif à un cautionnement (note 28)	3	-
Autres charges	8 390	7 014
	136 637	59 336

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Intérêts payés	177 811	121 471
Intérêts reçus	64 552	55 806

La différence entre les intérêts payés présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et la dépense d'intérêts sur emprunts et dettes présentée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 14,1 millions de dollars au 31 mars 2024 (8,8 millions de dollars au 31 mars 2023).

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 63,0 millions de dollars au 31 mars 2024 (60,6 millions de dollars au 31 mars 2023). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

	2024	2023
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Sommes cédées en garantie	(43)	9
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(186 300)	(175 912)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(108 008)	(15 066)
Autres créances	(15 346)	(22 325)
Passif au titre des sites contaminés	17 579	17 792
Autres éléments de passif	(6 071)	54 044
Travaux en cours	(208)	(59)
Charges payées d'avance	(1)	(3)
	(298 398)	(141 520)

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2024	2023
État consolidé de la situation financière		
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	128 986	44 477
Placements de portefeuille, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(67 116)	(60 364)
Participation dans un partenariat	-	14 231
Actifs liés aux instruments financiers	(593)	487
Autres créances	(7 255)	1 195
Dettes à long terme	3 869	29 321
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	(1 601)
Provision cumulée pour pertes sur garanties	54	2 327
	57 945	30 073
État consolidé des gains et pertes de réévaluation		
Cours de change	(285)	(18 779)
Instruments financiers dérivés	594	1 114
Placements de portefeuille évalués à la juste valeur	(50 538)	(12 408)
Prêt à la juste valeur	(7 716)	-
	(57 945)	(30 073)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes de financement autorisées par le Fonds, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés clientes sous forme de placements de portefeuille et de participations dans un partenariat. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes autorisées par le Fonds, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2024	2023
Engagements de financement		
Prêts ⁽¹⁾	3 982 010	3 726 756
Garanties ⁽²⁾	7 001	55 488
Contributions financières	246 119	329 667
	4 235 130	4 111 911
Engagements d'investissement ⁽³⁾	784 900	866 789
	5 020 030	4 978 700

(1) Y compris un montant de 728 millions de dollars américains (759 millions de dollars américains au 31 mars 2023).

(2) Aucun montant en dollars américains (2 millions de dollars américains au 31 mars 2023).

(3) Y compris un montant de 0,8 million de dollars américains (0,8 millions de dollars américains au 31 mars 2023).

27. DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes de services reliés au domaine de la normalisation et de la certification en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses entreprises clientes. Le montant total des droits contractuels est de 14,0 millions de dollars au 31 mars 2024 (11,9 millions de dollars au 31 mars 2023).

2025	7 921
2026	4 468
2027	1 225
2028	363
2029	12
	13 989

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'une entente que le Fonds a conclue avec une entreprise cliente sous forme de cautionnement, le Fonds s'est engagé à rembourser certains coûts advenant la survenance de certains événements. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec ce cautionnement s'élève à 30,1 millions de dollars au 31 mars 2024 (30,1 millions de dollars au 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, 2,1 millions de dollars ont été comptabilisés (2,1 millions de dollars au 31 mars 2023) à titre de passif relatif au cautionnement sous la rubrique « Autres éléments de passif » (note 18) et 3 000 \$ au 31 mars 2024 sous la rubrique « Autres charges » (note 24) (0,37 million de dollars au 31 mars 2023 sous la rubrique « Autres revenus » (note 20)), considérant que la direction est d'avis qu'il est probable que le Fonds doive déboursier cette somme à titre de remboursement des coûts des travaux.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 8) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

29. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont le ministre et le sous-ministre du MEIE, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MEIE) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

30. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2024.

